



## PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le huitième jour de juillet deux mille treize, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

---

Sont présents :

M. Allen Cormier, préfet  
M. Judes Landry, maire de Cap-Chat  
M<sup>me</sup> Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts  
M<sup>me</sup> Claudette Robinson, maire de La Martre  
M<sup>me</sup> Jovette Gasse, maire de Marsoui  
M. Mario Lévesque, maire suppléant de Saint-Maxime du Mont-Louis  
M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont absents :

M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude  
M. Jean-Sébastien Cloutier, maire de Mont-Saint-Pierre

Est également présent :

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier

### VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 30 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

### RÉSOLUTION NUMÉRO 8064-07-2013

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour en retirant les points suivants :

- 10.2 Modification de zonage Sainte-Anne-des-Monts, règlement numéro 13-783, second projet
- 24.1 Travaux de mise aux normes au lieu d'enfouissement sanitaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 8065-07-2013

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2013

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2013 a été courriellé à chacun des maires le 7 juin dernier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARIO LÉVESQUE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2013 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi du procès-verbal du 10 juin 2013 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

### NOMINATION D'UN PRÉFET SUPPLÉANT

Considérant que M. Paul-Hébert Bernatchez est en convalescence ;

Considérant que M. Bernatchez a été nommé préfet suppléant jusqu'en novembre 2013 ;

Considérant que M. Bernatchez doit être remplacé pour cette période ;

Et conformément à l'article 198, alinéa 2, de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie, M. Allen Cormier, nomme, à titre de préfet suppléant, M. Judes Landry, maire de la ville de Cap-Chat. Le mandat de M. Landry se terminera en novembre 2013.

#### RAPPORT D'ACTIVITÉ DU PRÉFET

M. Allen Cormier, préfet, présente son rapport d'activité pour la période du 11 juin au 2 juillet 2013.

#### RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente son rapport d'activité pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2013.

## MRC

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 8066-07-2013

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs*

IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* :

Paiements : 335 658,90 \$

Factures : 14 684,97 \$

TOTAL : 350 343,87 \$

Présenté aux membres du conseil lors de la préséance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 8067-07-2013

Nominations au comité de travail et au comité mixte CSSS de La Haute-Gaspésie-MRC de La Haute-Gaspésie, maintien des offres de service dans les CLSC

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration du centre de santé et de services sociaux (CSSS) de La Haute-Gaspésie accuse réception de la résolution numéro 7971-05-2013 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie relative au maintien des offres de service dans les CLSC de Cap-Chat et de Marsoui ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration du CSSS a demandé à son directeur général de constituer un comité de travail en vue d'analyser :

Le taux d'utilisation des services de santé courants aux CLSC de Cap-Chat et de Marsoui;

La pertinence des services offerts;

L'impact de la modification des services durant cette période estivale sur la clientèle;

Le moyen de maintenir, de façon durable, ces services à la communauté à un niveau correspondant à la demande de service.

CONSIDÉRANT QUE le directeur général de la MRC est invité à participer aux travaux du comité de travail du CSSS;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration du CSSS demande à ce comité de faire rapport, au plus tard, le 30 novembre 2013 ;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport sera présenté à un comité mixte formé de représentants du CSSS de La Haute-Gaspésie et de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif du comité mixte sera de partager la vision commune de la situation, prendre connaissance des recommandations du comité de travail et de tenter de faire une recommandation conjointe au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration du CSSS invite le conseil de la MRC à déléguer deux représentants pour siéger à ce comité mixte ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à participer aux travaux du comité de travail du CSSS de La Haute-Gaspésie;
2. autorise le préfet, M. Allen Cormier, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à siéger au comité mixte du CSSS de La Haute-Gaspésie et de la MRC de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 8068-07-2013

Appui projet de loi C-504, *Loi sur l'appui aux pompiers volontaires*

CONSIDÉRANT la demande d'appui au projet de loi C-504, *Loi sur l'appui aux pompiers volontaires*, de la députée Abitibi-Témiscamingue, Mme Christine Moore ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi est pour faciliter le maintien et l'efficacité des services incendies de petites et moyennes communautés qui dépendent entièrement de l'engagement des pompiers appelés sur une base volontaire ;

CONSIDÉRANT QU'une pétition circule pour demander à la Chambre des communes du Canada d'adopter cette loi ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie les démarches de la députée Abitibi-Témiscamingue, Mme Christine Moore, pour que la Chambre des communes du Canada adopte le projet de loi C-504, *Loi sur l'appui aux pompiers volontaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### AFOGIM

À titre informatif, dépôt de la résolution 13-91 titrée *Représentant du secteur nord au conseil d'administration de l'AFOGIM*, adoptée le 12 juin 2013 par le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé.

#### CRÉGÎM, CONFIRMATION FINANCEMENT IMMIGRATION

Discussion concernant le courriel du 27 juin 2013 de l'agente de concertation et de développement de la CRÉGÎM, Mme Josiane Michaud, adressé à la direction de la MRC de La Haute-Gaspésie, M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, ayant pour objet *Financement service d'accueil des nouveaux arrivants-MRC de La Haute-Gaspésie*.

#### SIGNALISATION MUNICIPALE-ÉTAT DE SITUATION

Discussion concernant le courriel du 3 juillet 2013 de la conseillère en promotion touristique du CLD de La Haute-Gaspésie, Mme Marie-Ève Blanchette, adressé au préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie, M. Allen Cormier, ayant pour objet *Bilan des panneaux* (dernière tournée effectuée le 2 juillet 2013 des panneaux touristiques).

## SERVICE AMÉNAGEMENT

Aucun dossier.

## FSTD ET PACTE RURAL

### RÉSOLUTION NUMÉRO 8069-07-2013

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet *Dimanches Tam-Tam*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la Ville de Cap-Chat pour le projet *Dimanches Tam-Tam*, présentée dans le cadre du *Pacte rural*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de priorisation du Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 1 500 \$ à la Ville de Cap-Chat pour le projet *Dimanches Tam-Tam*, lequel montant sera pris dans le budget du *Pacte rural* 2013-2014 de la Ville de Cap-Chat;
2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 8070-07-2013

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet *Promotion du site ÉOLE comme outil de développement pour Cap-Chat*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par Révolutions Cap-Chat pour le projet *Promotion du site ÉOLE comme outil de développement pour Cap-Chat*, présentée dans le cadre du *Pacte rural*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de priorisation du Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 2 500 \$ à Révolutions Cap-Chat pour le projet *Promotion du site ÉOLE comme outil de développement pour Cap-Chat*, lequel montant sera pris dans le budget du *Pacte rural* 2013-2014 de la Ville de Cap-Chat;
2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 8071-07-2013

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet *Développement et consolidation des services*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par Enfantaisie Haute-Gaspésie pour le projet *Développement et consolidation des services*, présentée dans le cadre du *Pacte rural*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de priorisation du Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 1 000 \$ à Enfantaïsie Haute-Gaspésie pour le projet *Développement et consolidation des services*, lequel montant sera pris dans le budget du *Pacte rural 2013-2014* de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;
2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8072-07-2013

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet *Festival gaspésien de contes et légendes*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par La Machine à Truc pour le projet *Festival gaspésien de contes et légendes*, présentée dans le cadre du *Pacte rural*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de priorisation du Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARIO LÉVESQUE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 2 500 \$ à La Machine à Truc pour le projet *Festival gaspésien de contes et légendes*, lequel montant sera pris dans le budget du *Pacte rural 2013-2014* de la Municipalité de Mont-Louis;
2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8073-07-2013

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet *Pacte de persévérance scolaire – MRC Haute-Gaspésie*

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le point 1 de la résolution numéro 7893-03-2013 titrée *Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet Pacte de persévérance scolaire – MRC Haute-Gaspésie* ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de priorisation du Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE modifie le point 1 de la résolution numéro 7893-03-2013 titrée *Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet Pacte de persévérance scolaire – MRC Haute-Gaspésie* de la manière suivante:

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 9 144 \$ à l'École de cirque de Gaspé pour le projet *Pacte de persévérance scolaire – MRC Haute-Gaspésie*, lequel montant sera pris dans le budget du Pacte rural 2012-2013 des municipalités suivantes :

Cap-Chat	2 208,00 \$	Mont-Saint-Pierre	88,00 \$
Sainte-Anne-des-Monts	5 368,00 \$	Mont-Louis	624,00 \$
La Martre	144,00 \$	Sainte-Madeleine	192,00 \$
Marsoui	320,00 \$	TNO de la MRC	160,00 \$
Rivière-à-Claude	40,00 \$		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8074-07-2013

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet *125<sup>e</sup> anniversaire de la municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis*

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le dernier paragraphe de la résolution numéro 6342-05-2009 titrée *Pacte rural, projet 125<sup>e</sup> anniversaire de la municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis* ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de priorisation du Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARIO LÉVESQUE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE modifie le dernier paragraphe de la résolution numéro 6342-05-2009 titrée *Pacte rural, projet 125<sup>e</sup> anniversaire de la municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis* de la manière suivante:

Que le Conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie accorde une aide financière, non remboursable, de 27 500 \$, pour le projet *125<sup>e</sup> anniversaire de la municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis*, à la Municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis, lequel montant sera pris dans le budget du Pacte rural 2008-2009 et 2009-2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 8075-07-2013

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet *Cuisines collectives « Trou noir »*

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le point 1 de la résolution numéro 7984-05-2013 titrée *Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet Cuisines collectives « Trou noir »*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de priorisation du Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE modifie le point 1 de la résolution numéro 7984-05-2013 titrée *Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet Cuisines collectives « Trou noir »* de la manière suivante :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 2 560 \$ à Carrefour-Ressources pour le projet *Cuisines collectives « trou noir »*, lequel montant sera pris dans le budget régional du Pacte rural 2013-2014;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 8076-07-2013

*Rapport annuel 2012/An 6 de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 et le Plan de travail 2013*

CONSIDÉRANT le dépôt du *Rapport annuel 2012/An 6 de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014* de la MRC de La Haute-Gaspésie par la conseillère en développement rural et économie sociale du CLD de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT le dépôt du plan de travail 2013 (*Plan stratégique de développement et de diversification, mars 2012*) par la conseillère en développement rural et économie sociale du CLD de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. approuve le *Rapport annuel 2012/An 6 de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014* de la MRC de La Haute-Gaspésie et autorise son dépôt au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;
2. approuve le plan de travail 2013 (*Plan stratégique de développement et de diversification 2012-2014, mars 2012*) et autorise son dépôt au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **PLAN DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE ET DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE**

### RÉSOLUTION NUMÉRO 8077-07-2013

Fonds de développement culturel, projet *6<sup>e</sup> édition du rendez-vous des arts marsois*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le comité de développement de Marsoui pour le projet *6<sup>e</sup> édition du rendez-vous des arts marsois*, présentée dans le cadre du Fonds de développement culturel;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond à 7 des 10 orientations de la Politique culturelle de la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE le Rendez-vous des arts marsois en est à sa 6<sup>e</sup> édition;

CONSIDÉRANT QU'il contribue à la mise en valeur des produits locaux et régionaux et plus de 50 artisans y participent;

CONSIDÉRANT QUE les activités contribuent à la vitalité culturelle de Marsoui et, par le fait même, du territoire de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur s'associe avec plusieurs partenaires et développe diverses collaborations pour assurer le succès des activités;

CONSIDÉRANT QUE le coût du projet est de 20 000 \$ ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 1 000 \$ au comité de développement de Marsoui pour le projet *6<sup>e</sup> édition du rendez-vous des arts marsois*, lequel montant sera pris dans le Fonds de développement culturel 2012-2013;
2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 8078-07-2013

Fonds de développement culturel, projet *36<sup>e</sup> édition de la fête du vol libre*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la corporation du tourisme de Mont-Saint-Pierre pour le projet *36<sup>e</sup> édition de la fête du vol libre*, présentée dans le cadre du Fonds de développement culturel;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond à 4 des 10 orientations de la Politique culturelle de la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE le festival en est à sa 36<sup>e</sup> édition;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur améliorera ses immobilisations afin d'offrir une vitrine de qualité aux exposants-artisans;

CONSIDÉRANT QUE le plan de promotion envisagé assure une grande visibilité des activités et des produits artisanaux;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur s'associe avec plusieurs partenaires et développe diverses collaborations pour assurer le succès du festival ;

CONSIDÉRANT QUE le coût du projet est de 2 600 \$ ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 1 000 \$ à la corporation du tourisme de Mont-Saint-Pierre pour le projet *36<sup>e</sup> édition de la fête du vol libre*, lequel montant sera pris dans le Fonds de développement culturel 2012-2013;

2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8079-07-2013

Fonds de développement culturel, projet *Festival gaspésien contes et légendes*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par La Machine à Truc pour le projet *Festival gaspésien contes et légendes*, présentée dans le cadre du Fonds de développement culturel;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond à 7 des 10 orientations de la Politique culturelle de la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE ce festival permettra de perpétuer l'art de l'expression orale (conteur);

CONSIDÉRANT QUE 8 conteurs régionaux ayant une expertise et une expérience dans le domaine se sont associés au promoteur;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur offrira des activités gratuites à la population de La Haute-Gaspésie et aux touristes afin de permettre une meilleure accessibilité à la culture orale;

CONSIDÉRANT QUE les activités se dérouleront dans plusieurs secteurs de la municipalité afin de les décentraliser et les rendre plus accessibles;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs activités au programme seront gratuites pour favoriser une meilleure accessibilité à l'art oratoire;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur, en date du 25 juin 2013, n'a pas démontré qu'il disposait du financement nécessaire, soit 80 % du coût total du projet;

CONSIDÉRANT QUE le coût du projet est de 10 850 \$ ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARIO LÉVESQUE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 1 000 \$ à La Machine à Truc pour le projet *Festival gaspésien contes et légendes*, lequel montant sera pris dans le Fonds de développement culturel 2012-2013, conditionnellement à la confirmation des partenaires financiers, soit la MRC de La Haute-Gaspésie via le Pacte rural et les commanditaires identifiés par le promoteur;
2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8080-07-2013

Fonds de développement culturel, projet *Les fileuses*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par Théâtre Témoin pour le projet *Les fileuses*, présentée dans le cadre du Fonds de développement culturel;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond à 8 des 10 orientations de la Politique culturelle de la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur fera des représentations dans 3 des 8 municipalités de La Haute-Gaspésie (La Martre, Saint-Maxime du Mont-Louis et Sainte-Anne-des-Monts);

CONSIDÉRANT QUE le promoteur développe et consolide un réseau d'expertise municipal, régional et national;

CONSIDÉRANT QUE le projet est axé sur les forces vives des régions rurales;

CONSIDÉRANT QUE le projet est en soit un laboratoire de recherche et d'exploration artistique;

CONSIDÉRANT QUE le projet en est à sa deuxième édition ;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de partenaires techniques et financiers est considérable;

CONSIDÉRANT QUE le coût du projet est de 29 961,75 \$ ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 1 000 \$ au Théâtre Témoin pour le projet *Les fileuses*, lequel montant sera pris dans le Fonds de développement culturel 2012-2013;
2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 8081-07-2013

Fonds de développement culturel, projet *Un nouveau créneau pour la chapelle de Cap-au-Renard à travers des projections animées et variées*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par Cap-au-Renard en couleur pour le projet *Un nouveau créneau pour la chapelle de Cap-au-Renard à travers des projections animées et variées*, présentée dans le cadre du Fonds de développement culturel;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond à 5 des 10 orientations de la Politique culturelle de la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à acheter l'équipement permettant de diversifier l'offre culturelle sur le territoire de la MRC par des activités liées au visionnement de documentaires, de vidéos et d'assurer une animation interactive avec les vidéastes;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à mettre en valeur le travail de jeunes cinéastes régionaux;

CONSIDÉRANT QUE le comité est actif depuis 4 ans et a assumé la gestion de plusieurs activités culturelles à la chapelle de Cap-au-Renard;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'achat d'un écran et d'un projecteur est surévalué (selon les prévisions budgétaires) ;

CONSIDÉRANT QUE le coût du projet est à réévaluer ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. accorde une aide financière maximale, non remboursable, de 1 000 \$ à Cap-au-Renard en couleur pour le projet *Un nouveau créneau pour la chapelle de Cap-au-Renard à travers des projections animées et variées*, lequel montant sera pris dans le Fonds de développement culturel 2012-2013, conditionnellement sur réception des pièces justificatives et que le comité démontre qu'il assume 80% du coût total de l'équipement ;
2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **PROJET ACCUEIL ET INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES**

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 8082-07-2013

CONSIDÉRANT le *Rapport d'activité 2012-2013, du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 mars 2013, du Service d'accueil des nouveaux arrivants (SANA) de la MRC de La Haute-Gaspésie* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARIO LÉVESQUE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport d'activité 2012-2013, du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 mars 2013, du Service d'accueil des nouveaux arrivants (SANA) de la MRC de La Haute-Gaspésie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **PROJET LUTTE À LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE**

### RÉSOLUTION NUMÉRO 8083-07-2013

Comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, reddition de comptes entente spécifique MAMROT (2007)

CONSIDÉRANT la *Reddition de comptes des activités du comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale en lien avec l'entente spécifique MAMROT (2007)*, produite en juin 2013 par ce comité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. approuve la *Reddition de comptes des activités du comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale en lien avec l'entente spécifique MAMROT (2007)*, produite en juin 2013 par ce comité, laquelle sera transmise au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;
2. autorise M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, et Mme Mélissa Chenel, coordonnatrice ATI, à signer cette reddition de comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 8084-07-2013

Recommandation du comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, projet *Service d'éducation populaire à la consommation*

CONSIDÉRANT QUE selon le *Plan d'action de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale 2012-2015*, il est prévu de poursuivre le projet *Service d'éducation populaire à la consommation* avec Carrefour-Ressources;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière maximale, non remboursable, de 9 000 \$ à Carrefour-Ressources pour le projet *Service d'éducation populaire à la consommation*, lequel montant sera prélevé dans le poste budgétaire 02 69700 999;
2. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à signer une entente avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 8085-07-2013

Recommandation du comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, projet *Consolidation Enfantaïsie*

CONSIDÉRANT QUE selon le *Plan d'action de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale 2012-2015*, il est prévu de poursuivre le projet *Consolidation Enfantaisie* avec Enfantaisie ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière maximale, non remboursable, de 20 638,75 \$ à Enfantaisie pour le projet *Consolidation Enfantaisie*, lequel montant sera prélevé dans le poste budgétaire 02 69700 999;
2. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à signer une entente avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **PROJET HAUTE-GASPÉSIE EN FORME**

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 8086-07-2013

Approbation du *Plan d'action annuel 2013-2014* de Haute-Gaspésie en Forme

CONSIDÉRANT le dépôt du *Plan d'action annuel 2013-2014* de Haute-Gaspésie en Forme, pour la période de juillet 2013 à juin 2014;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. approuve le *Plan d'action annuel 2013-2014* de Haute-Gaspésie en Forme ;
2. dépose une copie de ce document en annexe au livre des délibérations sous la cote A-522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 8087-07-2013

Approbation du budget 2013-2014 de Haute-Gaspésie en Forme

CONSIDÉRANT le dépôt du budget 2013-2014 de Haute-Gaspésie en Forme au montant de 264 285 \$;

CONSIDÉRANT QUE Québec en Forme a octroyé un financement de 256 000 \$ ;

CONSIDÉRANT un montant de 8 285 \$ en moins ;

CONSIDÉRANT les scénarios proposés pour arriver à un budget équilibré ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le budget 2013-2014 de Haute-Gaspésie en Forme avec les corrections qui s'imposent pour arriver à un budget de 256 000 \$, représentant le montant octroyé par Québec en Forme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 8088-07-2013

Renouvellement de la convention de subvention avec Québec en Forme

CONSIDÉRANT QUE la convention de subvention avec Québec en Forme pour le projet *Haute-Gaspésie en forme* est venue à échéance le 30 juin 2013 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite convention s'est renouvelée automatiquement à cette date, tel qu'énoncé aux articles 4.2 et 4.3 de la convention ;

CONSIDÉRANT QUE dans sa correspondance du 26 juin 2013, Québec en Forme informe la MRC de La Haute-Gaspésie des modifications apportées à la convention ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve les modifications apportées à la convention de subvention avec Québec en Forme pour le projet *Haute-Gaspésie en forme*, telles que décrites dans la correspondance du 26 juin 2013 de Québec en Forme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 8089-07-2013

Haute-Gaspésie en forme, soumission retenue projet *Accompagnement Jardins 2013-2014*

CONSIDÉRANT QUE Haute-Gaspésie en forme a lancé un appel d'offres, sur invitation, pour réaliser le projet *Accompagnement Jardins 2013-2014*;

CONSIDÉRANT QUE Haute-Gaspésie en forme a invité deux entrepreneurs à soumissionner, soit :

Coopérative de solidarité du Cap ;  
Bio Jardins des Bois ;

CONSIDÉRANT QU'un seul entrepreneur a répondu à l'appel d'offres, soit

Coopérative de solidarité du Cap, au coût de 39 000 \$, incluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. retienne la soumission de la Coopérative de solidarité du Cap, au coût de 39 000 \$, incluant les taxes, pour réaliser le projet *Accompagnement Jardins 2013-2014*;
2. mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à signer un contrat avec la Coopérative de solidarité du Cap à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **SERVICE INSPECTION RÉGIONAL**

### AVIS DE MOTION

Je soussigné, Judes Landry, maire de Cap-Chat, donne avis, par la présente, qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, le règlement modifiant le *Règlement de contrôle intérimaire* de la MRC de La Haute-Gaspésie.

Un projet de règlement sera soumis à chacun des maires.

---

Judes Landry, maire de Cap-Chat

## **AUTRES SUJETS**

### DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS COMPARATIFS AU 30 JUIN 2013

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les *États des résultats comparatifs au 30 juin 2013* non vérifiés au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

### APPELLATION CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

Après discussion, l'appellation *Conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie* sera utilisée au lieu de *Conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie*.

### RÉSOLUTION NUMÉRO 8090-07-2013

Délai demandé pour la transmission des indicateurs de gestion municipaux

CONSIDÉRANT QUE les indicateurs de gestion municipaux de la MRC de La Haute-Gaspésie doivent être déposés au cours d'une séance ordinaire du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QU'avant le 30 juin 2013, la MRC doit les transmettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE demande un délai de quatre mois, soit jusqu'au 31 octobre 2013, au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour transmettre les indicateurs de gestion municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 8091-07-2013

Délai supplémentaire pour la transmission du rapport financier 2012 du vérificateur externe

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie a demandé au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de lui accorder une prolongation jusqu'au 31 juillet 2013 pour déposer le rapport financier du vérificateur externe, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2012 de la MRC (réf. : résolution numéro 8001-05-2013);

CONSIDÉRANT les circonstances incontrôlables, ce rapport ne pourra pas être déposé pour le 31 juillet 2013;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de lui accorder un délai supplémentaire, soit jusqu'au 31 octobre 2013, pour déposer le rapport financier du vérificateur externe, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2012 de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 8092-07-2013

Renouvellement de la police d'assurance municipale

CONSIDÉRANT QUE la police d'assurance municipale avec La Mutuelle des municipalités du Québec arrive à échéance le 14 août 2013;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE renouvelle sa police d'assurance municipale avec La Mutuelle des municipalités du Québec, au coût de 15 908 \$, pour la période du 14 août 2013 au 14 août 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 8093-07-2013

Engagement agent de développement durable et à l'inspection

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit livrer avant la fin de l'année financière 2013 :

*le Plan de gestion des matières résiduelles révisé;*  
*le Plan des mesures d'urgence des TNO ;*

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit poursuivre le service d'inspection régionale auprès des municipalités parties à l'entente ;

CONSIDÉRANT QUE les tâches de l'inspecteur régional de la MRC sont de plus en plus exigeantes ;

CONSIDÉRANT QU'une stagiaire, actuellement à la MRC, possède la formation universitaire et les connaissances nécessaires pour soutenir la MRC à réaliser ces livrables ;

CONSIDÉRANT QU'il y aura une augmentation d'heures consacrées à l'inspection régionale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARIO LÉVESQUE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. engage Mme Coralie Henry-Brouillette, à titre d'agente de développement durable et à l'inspection, pour soutenir la MRC à réaliser le *Plan de gestion des matières résiduelles* révisé et le *Plan des mesures d'urgence* des TNO et, également, épauler l'inspecteur régional dans sa tâche, pour une période de 20 semaines, soit du 2 juillet au 15 novembre 2013;
2. mandate le directeur général et secrétaire-trésorière, M. Sébastien Lévesque, à procéder à la rédaction et la signature d'un contrat d'engagement ;
3. demande aux municipalités suivantes, parties à l'entente *Service d'inspection régionale*, de participer financièrement, selon le prorata de la population, pour couvrir les heures supplémentaires consacrées à l'inspection régionale :

La Martre :	867,61 \$
Rivière-à-Claude :	515,96 \$
Mont-Saint-Pierre :	713,15 \$
TNO :	<u>703,29 \$</u>
	<u>2 800,00 \$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 8094-07-2013

Formation du comité de gestion du FAIR, volet 4

CONSIDÉRANT QUE le *Fonds d'aide aux initiatives régionales* (FAIR) remplace le *Fonds d'aide au développement des territoires* (FADT) ;

CONSIDÉRANT QUE le FAIR vise le développement économique et touristique de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine dans le but de favoriser la création d'emplois et de richesse ;

CONSIDÉRANT QUE ce fonds comporte six volets, entre autres, le volet 4 *le soutien au développement des municipalités locales*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit former un comité de gestion du FAIR pour sélectionner des projets présentés dans le cadre de ce fonds ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE nomme les personnes suivantes au comité de gestion du FAIR, volet 4:

M. Allen Cormier, préfet  
M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 8095-07-2013

Comités et représentants de la MRC de La Haute-Gaspésie, mise à jour

CONSIDÉRANT la mise à jour de la liste *Comités et représentants de la MRC* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. approuve la liste *Comités et représentants de la MRC* mise à jour le 8 juillet 2013 ;
2. dépose une copie de ce document en annexe au livre des délibérations sous la cote A-523.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 8096-07-2013

Pêche récréative au poisson de fond

CONSIDÉRANT QUE la pêche récréative joue un rôle essentiel dans la qualité de vie ainsi que le développement économique et touristique des collectivités de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE la pêche récréative au poisson de fond s'inscrit dans les mœurs et loisirs des Gaspésiens ;

CONSIDÉRANT QUE de redonner l'accès à la mer aux utilisateurs et à la population gaspésienne fait partie des objectifs d'occupation du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la pêche récréative au poisson de fond permet aux adeptes de ce sport de nourrir en partie leur famille ;

CONSIDÉRANT QUE *La Politique du ministère des Pêches et des Océans sur la pêche récréative au Canada* s'appuie sur une nouvelle approche qui met l'accent sur le partenariat et l'engagement des citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE la pêche récréative au poisson de fond se doit d'être encadrée afin de préserver la ressource ;

CONSIDÉRANT QUE la pêche récréative au Canada constitue une activité socio-économique de quelque 4,9 milliards de dollars par an ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. demande au ministère des Pêches et des Océans et à son ministre, l'honorable Keith Ashfield, de permettre la pêche récréative des espèces suivantes : morue, maquereau et hareng, à raison de 15 prises quotidiennes sur le territoire gaspésien ;
2. suggère au ministère de délivrer des permis annuels à cette fin dans une période déterminée ;
3. demande au ministère d'utiliser l'argent provenant des droits, pour l'obtention de permis, pour l'entretien et la réparation des quais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RAPPORT ANNUEL 2012-2013 DU CENTRE D'AVALANCHE DE LA HAUTE-GASPÉSIE

À titre informatif, dépôt du *Rapport annuel 2012-2013* du centre d'avalanche de la Haute-Gaspésie.

### RÉSOLUTION NUMÉRO 8097-07-2013

Appui le projet *Sentier pédestre de l'estuaire de la rivière Cap-Chat*, CLAPE de Cap-Chat

CONSIDÉRANT la demande d'appui du Comité local pour l'aménagement et la protection de l'environnement de Cap-Chat (CLAPE de Cap-Chat) pour le projet *Sentier pédestre de l'estuaire de la rivière Cap-Chat* ;

CONSIDÉRANT QUE la mission de l'organisme est de développer et de mettre en valeur la faune et les milieux naturels de l'estuaire de la rivière de Cap-Chat ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme souhaite poursuivre l'aménagement du sentier pédestre le long de la rivière Cap-Chat dans le but d'y développer des activités d'interprétation de la faune ;

CONSIDÉRANT QUE les axes de développement visés par le projet sont:

Préserver et maintenir la biodiversité;  
Favoriser la relève et les familles dans l'exercice d'activités associées à la faune offerte en Gaspésie;  
Augmenter la fréquentation des utilisateurs des ressources fauniques;  
Améliorer l'offre touristique dans la MRC de La Haute-Gaspésie;  
Créer localement de l'emploi par un projet structurant;  
Optimiser et promouvoir les sentiers de plein air;  
Favoriser la recherche et le transfert de connaissances sur les ressources naturelles.

CONSIDÉRANT QUE ce sentier de randonnée aura les avantages suivants :

Attraction et rétention touristiques;  
Contact privilégié avec la nature en toute saison pour les citoyens;  
Possibilité de pratiquer une activité physique accessible et familiale;  
Effet positif sur la santé;  
Accès à des paysages uniques;  
Mise à profit des bijoux naturels de notre territoire.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie les démarches du CLAPE de Cap-Chat pour la mise en œuvre de son projet *Sentier pédestre de l'estuaire de la rivière Cap-Chat*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 8098-07-2013

Plan de développement touristique 2013-2017 de la MRC de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT le *Plan de développement touristique 2013-2017 de la MRC de La Haute-Gaspésie* déposé par le CLD de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE ;

1. approuve le *Plan de développement touristique 2013-2017 de la MRC de La Haute-Gaspésie* ;
2. dépose une copie de ce document en annexe au livre des délibérations sous la cote A-524.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## PROGRAMMES S.H.Q.

### CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 8099-07-2013

Répartition de l'enveloppe budgétaire *RénoVillage*

CONSIDÉRANT QU'une enveloppe budgétaire totale de 400 000 \$ est allouée à la MRC de La Haute-Gaspésie dans le cadre du programme *RénoVillage* de la Société d'Habitation du Québec pour 2013-2014 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARIO LÉVESQUE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE répartisse le budget du programme *RénoVillage* de la SHQ, pour 2013-2014, de la manière suivante:

une partie du budget est distribuée en raison de 10 000 \$ par municipalité, plus le TNO, totalisant 90 000 \$ ;

une partie du budget est répartie entre les municipalités au prorata de la population selon le décret n° 1218-2012, soit :

65 000 \$ à Cap-Chat,  
179 800 \$ à Sainte-Anne-des-Monts  
27 900 \$ à Saint-Maxime du Mont-Louis

totalisant 272 700 \$;

en date de la présente, les municipalités se voient donc attribuer les montants suivants :

75 000 \$ à Cap-Chat  
189 800 \$ à Sainte-Anne-des-Monts  
10 000 \$ à La Martre  
10 000 \$ à Marsoui  
10 000 \$ à Rivière-à-Claude  
10 000 \$ à Mont-Saint-Pierre  
37 900 \$ à Saint-Maxime du Mont-Louis  
10 000 \$ à Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine  
10 000 \$ au TNO

Pour un total de 362 700 \$ ;

une somme de 37 300 \$ plus le solde dans le cas où certains dossiers n'obtiendront pas le montant maximal de subvention seront distribués aux dossiers nécessitant les interventions jugées prioritaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## ENFOUISSEMENT SANITAIRE

### CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

## DÉPÔT DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

En vertu de l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, le secrétaire-trésorier dépose le rapport sur le coût net de la collecte sélective de matières recyclables de la MRC de La Haute-Gaspésie au 31 décembre 2012 ainsi que d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives de l'auditeur indépendant, Alphonse Bernard inc., lequel rapport a été transmis en vertu de l'article 966.3 du *Code municipal du Québec*.

## RÉSOLUTION NUMÉRO 8100-07-2013

Adoption du *Règlement numéro 2013-300 Règlement concernant la création d'une réserve financière pour la gestion des matières résiduelles des municipalités locales*

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, une copie du Règlement numéro 2013-300 titré *Règlement concernant la création d'une réserve financière pour la gestion des matières résiduelles des municipalités locales* a été transmise aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE dans ce cas, une lecture du règlement n'est pas nécessaire, cependant le préfet mentionne l'objet de celui-ci, sa portée et son coût, s'il y a lieu;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARIO LÉVESQUE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE approuve le *Règlement numéro 2013-300 titré Règlement concernant la*

*création d'une réserve financière pour la gestion des matières résiduelles des municipalités locales.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-300

Règlement concernant la création d'une réserve financière pour la gestion des matières résiduelles des municipalités locales

CONSIDÉRANT QUE le lieu d'élimination actuellement en exploitation sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie devra être fermé à la fin de 2013 et que les matières destinées à l'élimination devront être transportées vers un nouveau lieu d'enfouissement technique (LET) hors du territoire de la MRC ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa compétence déclarée, la MRC doit fournir un service complet de gestion des matières résiduelles aux municipalités locales et qu'elle doit prévoir des dépenses importantes, notamment pour participer à la gestion et au transport des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT QUE les villes de Cap-Chat et de Sainte-Anne-des-Monts, compte tenu de leurs obligations environnementales entourant la fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire, désirent participer immédiatement à une réserve financière ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de se prévaloir des articles 1094.1 du *Code municipal du Québec* et de créer une réserve financière pour financer les nouvelles dépenses relatives à la gestion des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 10 juin 2013;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARIO LÉVESQUE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

adopte le règlement numéro 2013-300 avec dispense de lecture;

que le règlement portant le numéro 2013-300 soit et est adopté et qu'il soit statué par ce règlement comme suit:

### 1. Création

1.1 Est créée à la MRC de La Haute-Gaspésie, au profit de l'ensemble des municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien, une réserve financière pour la gestion des matières résiduelles.

### 2. Montant

2.1 Le montant de cette réserve est fixé à 1 000 000 \$.

### 3. Affectation

3.1 Cette réserve est affectée au financement des dépenses afférentes à la gestion et au transport des matières résiduelles et à la fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire ;

### 4. Constitution

4.1 Cette réserve est constituée des sommes qui y sont affectées annuellement et qui proviennent d'une quote-part spéciale exigée des municipalités locales et du surplus qu'elles produisent.

4.2 Les sommes provenant des sommes perçues dans le cadre du programme sur la redistribution des redevances pour l'élimination des matières résiduelles.

### 5. Durée

5.1 La durée de la réserve est fixée à 25 ans, à compter de la date d'entrée en vigueur du présent règlement.

6. Partage de l'excédent

6.1 À la fin de la durée de la réserve, l'excédent des revenus sur les dépenses sera versé aux municipalités locales, en proportion de leurs contributions financières.

7. Entrée en vigueur

7.1 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS, CE HUITIÈME JOUR DE JUILLET DEUX MILLE TREIZE.

\_\_\_\_\_  
Allen Cormier, préfet

\_\_\_\_\_  
Sébastien Lévesque  
Directeur général et secrétaire-trésorier

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de MME JOVETTE GASSE, il est résolu de lever la séance à 19 h 45.

\_\_\_\_\_  
Allen Cormier, préfet

\_\_\_\_\_  
Sébastien Lévesque  
Directeur général et secrétaire-trésorier

*Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».*